



**VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)**

**N° 01\_01\_2024\_029**

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	22
votants :	26
nombre de voix pour :	26
nombre de voix contre :	0
abstention :	0
NPPV :	0

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Affectation du résultat  
de la section  
de fonctionnement  
de l'exercice 2023**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240430-01\_01\_2024\_029-DE



**République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 30 avril

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 avril 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Flavie PARENDEL - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-France CARRE), MM Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI).

Absents excusés : Mmes Catherine FAVAND, Nathalie THIBAUT - Monsieur Michel PINERI.

*Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

Sur le rapport de Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie,

Et au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2023 voté le 26 Mars 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

**POUR MEMOIRE**

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 723 301.96 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du cpte administratif N-1 + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C - Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 723 301.96 €</b>

<b>D – Solde d'exécution d'investissement</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	-4 976 766.19 €
Solde d'exécution cumulé	+5 335 395.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>358 629.40 €</b>
<b>E – Restes à réaliser en investissement au 31.12.2023</b>	
Dépenses d'investissement	2 159 930.10 €
Recettes d'investissement	400 405.00 €
<b>SOLDE RAR (dépenses – recettes)</b>	<b>1 759 525.10</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2023 soit 1 723 301.96 € en crédit du compte 1068 au Budget Supplémentaire 2024.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**



La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

*Marie-Béatrice Mathieu*

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

*Dominique Bonnet*